Image not found or type unknown

je suis grand mere et je veux avoir mes petits enfants

Par **mamyk**, le **10/04/2011** à **09:18**

Bonjour,

J'habite a l'étranger,quand je viens en vacances en France, j'aimerais avoir la garde de mes deux petits enfants au minimum une semaine.
Le père a la garde des enfants. Quand l'assistante sociale lui fait la demande, il ne réponds pas.
Je dois me contenter de les voir quand ma fille a les enfants, soit un mercredi sur deux.
Que dois-je faire ????

Par **Domil**, le **10/04/2011** à **10:17**

Logiquement, oui, vous devez voir vos petits-enfants durant les droits de votre fille. Elle les a aussi la moitié des vacances scolaires, programmez vos vacances en conséquence

Par **mamyk**, le **11/04/2011** à **10:45**

Bonjour,

Merci pour votre réponse

En effet, c'est ce que je fais je viens spécialement au mois de juillet pour avoir la chance de les voir. Mais pour l'instant suite a ma demande, il ne réponds pas du tout !!
Ma fille a demande de les avoir pour Noël 2 jours il n'a pas répondu, elle ne les a pas eu !
Je ne trouve pas çà normal. Je dois donc attendre au bon vouloir de leur père ???

Par **Claralea**, le **11/04/2011** à **11:07**

Bonjour, que dit le jugement concernant les droits de visite de d'hebergement de la mere ?

Par **Domil**, le **11/04/2011** à **11:27**

[citation]Ma fille a demande de les avoir pour Noël 2 jours il n'a pas répondu, elle ne les a pas eu ! [/citation] donc j'en déduis que votre fille n'a pas de droit d'hébergement pour ses enfants, seulement un droit de visite, un mercredi sur deux. C'est extrémement rare et donc il y a de gros gros problèmes.

Par **mamyk**, le **11/04/2011** à **17:11**

merci de me repondre
oui je sais qu'il y a eu des gros problèmes, je ne peux pas tout expliquer ce serait trop long.
Ma question est juste comment je peux faire pour faire valoir mes droits de grand mère, juste une semaine par an ce n'est pas le bout du monde !! je leur écris bien sur, je leur téléphone, je leur envois des paquets pour leur anniversaire , c'est bien, mais ca ne remplace pas de les avoir a moi une semaine par an.

Par **Domil**, le **11/04/2011** à **17:35**

[citation]mais ca ne remplace pas de les avoir a moi une semaine par an.[/citation] vous n'êtes que la grand-mère et vous n'avez pas droit d'office à une semaine par an. De plus, vous risquez de vous heurtez à un problème : votre fille n'a pas de DVH et le père ainsi que le juge pourra voir dans votre demande, une façon de contourner l'interdiction qu'à votre fille.
Prenez un avocat si vous voulez faire valoir un DVH avec un bon dossier prenant en compte ce qui se passe avec votre fille.

Par **mamyk**, le **14/04/2011** à **12:46**

Je vous remercie beaucoup pour ce sage conseil. La seule chose que je veux éviter est de m'interposer dans les décisions par jugement.
Depuis le debut (2ans) je refuse de me meler de leurs problemes, mais mes petits enfants me maquent enormement, ils n'ont que 4 et 7 ans.
Je pense aussi que le meilleure façon est de prendre un avocat.
merci pour tout

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés